

Formation Gestion des risques

Date : 26 juin de 9h30 – 17h30

Lieu : Angers Centre de Loisir Ethic Etape du Lac de Maine



Le **document unique**, ou Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER), est un document obligatoire à tenir par les entreprises qui embauchent du personnel salarié, quel que soit le nombre d'employés. Les articles L. 4121-1 à 3 et R. 4121-1 et 2 du **Code du travail** obligent en effet les employeurs à élaborer et mettre à jour un document en vue :

- d'évaluer les risques éventuels auxquels les employés sont exposés,
- de décrire les mesures et les moyens de prévention afin d'assurer la sécurité et protéger la santé des salariés.

Tous les secteurs d'activité de l'économie sont concernés y compris donc le monde agricole. **C'est au chef d'entreprise d'élaborer le DUER.**

Objectif général de l'action de formation

- Connaître la législation sur la prévention des risques professionnels.
- Identifier les risques et proposer des actions de prévention.
- Etre capable de rédiger le document unique et le plan d'action de son exploitation.

PROGRAMME

Matin : 9h30 – 12h30

Connaître les obligations réglementaires concernant la santé et la sécurité sur les exploitations maraichères et arboricoles et les mécanismes d'élaboration du DUER et son intérêt pour les exploitations dans la prévention des risques

- présentation des modalités pour les déclarations d'Accident du Travail (AT) et de Maladies Professionnelles (MP),
- définition Danger et Risque,
- rappel du cadre juridique du DUER,
- présentation de l'approche méthodologique du DUERP
- présentation du cadre général et réglementaire des obligations en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention (vérifications périodiques, autorisation de conduite, EPI...),
- autres obligations des employeurs en matière d'affichage et d'information des salariés.
- responsabilité en cas d'accident

Bio Loire Ocean

2 rue des Fontaines – 49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE
Tél : 02 41 27 37 04 – Fax : 02 1 59 95 04

Mail : blo@bioloireocean.fr

Site internet : www.bioloireocean.fr

Après midi : 13h30 – 17h30

Acquérir de la méthode pour être capable de mettre en œuvre le DUER sur son exploitation à l'issue de la session

Savoir identifier les Dangers présents sur l'exploitation et les mesures préventives à mettre en œuvre.

Savoir planifier la mise en œuvre du DUER dans le temps et hiérarchiser les mesures à mettre en œuvre compte tenu du risque (action urgente ou moins urgente à mettre en œuvre)

Contenu

- Présentation des outils et techniques nécessaires à la bonne mise en œuvre de chaque étape
- Identification des Dangers (fiches MSA lié aux accidents du travail recensé)
- Présentation de mesures de prévention à adopter pour les limiter
- Mise en situation et élaboration un DUER collectif fictif

Intervention :

Séverine GIACOMINI, MSA du Maine et Loire Conseillère en prévention des risques professionnels

Animation : Cécile MORVAN, Ingénieur, Coordinatrice de Bio Loire Océan

Tarif : 35€/ personne, repas offert sur place

Groupe limité à 8-10 personnes

Inscription et réservation obligatoire

D'autres sessions pourront être organisées cet automne-hiver sur la Région

Merci d'indiquer vos préférences de dates et vos secteurs géographiques. Merci d'avance

Cette formation a fait l'objet d'une demande de financement auprès de VIVEA



Bio Loire Océan

2 rue des Fontaines – 49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE
Tél : 02 41 27 37 04 – Fax : 02 1 59 95 04

Mail : blo@bioloireocean.fr

Site internet : www.bioloireocean.fr